



## MODE D'EMPLOI - OUTIL GESTION DE L'EAU

---

- L'eau de production est l'eau qui demeure dans le produit, à condition qu'il s'agisse de produits pour lesquels l'utilisation de l'eau de grande qualité est nécessaire (par exemple, aliments). Pour les autres produits, la quantité est 0. Elle ne peut pas dépasser la somme de la consommation d'eau de conduite, d'eau de surface et d'eau souterraine.
- Pour certaines applications sanitaires (douches, lavabos, cuisines...), l'utilisation d'eau de conduite est conseillée pour des raisons d'hygiène. C'est pourquoi l'utilisation d'eau de conduite est autorisée sans évaluation négative pour la moitié de la consommation d'eau sanitaire.
- Il faut indiquer la superficie, en dehors des éventuels revêtements perméables.
- La part de la superficie qui est épurée à l'aide d'un traitement primaire (décantation + éventuellement un séparateur d'hydrocarbures) ne doit pas être prise en considération.
- Lorsqu'en cas d'auto-épuration des eaux usées, il n'y a pas de contrôle annuel du fonctionnement de l'épuration ou de l'effluent, nous partons du principe que cette partie des eaux usées est insuffisamment épurée.
- Il peut s'agir d'une épuration privée dans l'entreprise, d'une épuration privée dans une autre entreprise avec laquelle un contrat a été conclu ou d'une épuration centrale dans la zone industrielle.